



## Procès-verbal de séance réunion du Conseil Municipal du mercredi 29 avril 2026

L'an 2026, le 29 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Mévoisins s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Ann GRÖNBORG, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 24/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 24/04/2026.

**Présents** : Mme GRISON Gwendoline, M. ECHEVILLER François, M. CHERAMY Bernard, Mme COULON Christine, M. DEHAY Franck, Mme LONGFILS Sophie, Mme HUNAULT Sophie, Mme PIERRON Marianne, Mme MENADJEHI Yolène et Mme JEGO Maélyss.

### **Absents excusés :**

- M. ROSSIGNOL Patrick pouvoir à M. CHERAMY Bernard
- M. PITEL Emmanuel pouvoir à Mme GRISON Gwendoline
- M. LE BERRE Laurent pouvoir à Mme LONGFILS Sophie
- M. CHRISTINE Jean-Noël pouvoir à Mme GRÖNBORG Ann

### **1. Élection du secrétaire de séance**

Monsieur François ECHEVILLER est élu secrétaire de séance.

### **2. Approbation des procès-verbaux des réunions du 22 mars et du 1<sup>er</sup> avril 2026**

Les procès-verbaux, adressés par mail le 24 avril 2026, n'appelant pas d'observation, sont adoptés à la majorité avec une abstention.

### **3. Etat récapitulatif des indemnités des élus**

Le tableau ci-dessous récapitule les indemnités des élus de l'année 2025 :

NOM	MONTANT BRUT INDEMNITE ANNUELLE	MONTANT NET INDEMNITE ANNUELLE
Madame Ann GRÖNBORG	15 291,12 €	12 110,64 €
Monsieur Patrick ROSSIGNOL	4 069,32 €	3 519,84 €
Madame Gwendoline GRISSON	4 069,32 €	3 519,84 €
Monsieur Michel ROY	4 069,32 €	3 519,84 €
Madame Françoise LECOURTOIS	4 069,32 €	3 519,84 €

Madame le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'indemnité du maire est fixée automatiquement au taux maximal en vigueur sans délibération, soit 40,3 %, mais que par délibération en date du 22/03/2026, elle a demandé au Conseil Municipal de fixer son indemnité à un taux inférieur, soit 31 %.

#### 4. Approbation du Compte Financier Unique 2025 (délibération 2026.25)

Les résultats du CFU, pour l'exercice 2025, sont les suivants :

SECTION	Titres émis en €	Mandats émis en €	Résultat de l'exercice en €
Fonctionnement	383 437,06 €	373 200,54 €	10 236,52 €
Investissement	220 455,90 €	467 490,79 €	- 247 034,89 €
Total	603 892, 96 €	840 691,33 €	- 236 798,37 €

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et des restes à réaliser en dépenses et en recettes, le résultat est le suivant :

Section	Résultat de l'exercice 2025 (en €)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat de clôture (en €)	Restes à réaliser en dépenses (en €)	Restes à réaliser en recettes (en €)	Résultat cumulé (en €)
Fonctionnement	10 236,52	136 025,53	146 262,05			146 262,05
Investissement	-247 034,89	264 427,72	17 392,83	109 636,25	125 900,20	33 656,78
Total	-236 798,37	400 453,25	163 654,88			179 918,83

Madame le Maire ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le Compte Financier Unique 2025,
- autorise Madame le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### 5. Affectation du résultat (délibération 2026.26)

Madame le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

- article 001 : résultat d'investissement reporté (recette) 17 392,83 €,
- article 002 : résultat de fonctionnement reporté (recette) 146 262,05 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat comme détaillée ci-dessus.

## 6. Vote des taux d'imposition 2026 (délibération 2026.27)

Madame le Maire rappelle que les communes ne perçoivent plus la taxe d'habitation sur les résidences principales depuis 2021, mais qu'elles bénéficient en contrepartie du transfert de la taxe foncière des départements.

Par conséquent, le taux de foncier bâti de référence est égal à la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) plus la part communale. Pour le département d'Eure-et-Loir, le taux de foncier bâti est de 20,22 %.

Sachant que si les taux appliqués sont les mêmes que ceux de l'année 2025, le produit assuré par les contributions directes, soit 264 072 €, est suffisant pour équilibrer le budget. Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal d'appliquer en 2026 les mêmes taux qu'en 2025 soit :

- taxe foncière bâtie (TFB) : 43,26 % (23,04 + 20,22),
- taxe d'habitation (TH) : 11,00 %,
- taxe foncière non bâties : 28,62 %.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer en 2026 les mêmes taux qu'en 2025 comme détaillés ci-dessus.

## 7. Propositions des subventions allouées aux associations (délibération 2026.28)

Madame le Maire rappelle les subventions accordées aux associations en 2025 et présente celles examinées par la commission finances, réunie le 16 avril 2026 :

Nom de l'association	Montant subvention accordée en 2025	Montant prévisionnel en 2026
Comité des fêtes	200 €	-
ESCM	200 €	200 €
Valorisation du Patrimoine	200 €	200 €
Société de chasse	100 €	100 €
Amicale	100 €	-
Club de la Vallée	50 €	50 €
SIAD	100 €	100 €
Jumelage de Maintenon	50 €	50 €
Pompiers de Yermenonville	-	100 €
Total	1 000 €	800 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité (14 pour et 1 abstention), approuve les subventions allouées aux associations comme mentionnées dans le tableau ci-dessus.

## 8. Comptabilisation des mises à disposition de la salle des associations (délibération 2026.29)

Comme pour le budget 2025 et toujours dans un souci de transparence, il est possible de retracer comptablement la mise à disposition de la salle aux différentes associations.

Il s'agit d'écritures comptables en recettes et en dépenses sans mise en paiement.

Le tarif de la location de la salle en semaine ayant été fixé à 50 € (forfait jour en semaine) par délibération du 13 février 2023, le montant inscrit au BP 2026 en dépenses (article 65748) et en recettes (article 75204) se détaille comme suit :

Bénéficiaires de la salle des associations	Nombre de jours d'utilisation par semaine	Nombre de semaines suivant le calendrier scolaires	Montant de la mise à disposition
Théâtre	1	36	1 800 €
Yoga	1		1 800 €
Pilate	1		1 800 €
Tricot et jeux (Comité des Fêtes)	0,5		900 €
<b>Total</b>			<b>6 300 €</b>

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les écritures comptables de valorisation en recettes et en dépenses pour les montants mentionnés dans le tableau ci-dessus.

### 9. Vote du Budget Primitif 2026 (délibération 2026.30)

Madame le Maire présente le Budget Primitif 2026, des sections de fonctionnement et d'investissement en dépenses et en recettes, et rappelle que celui-ci a été communiqué à l'ensemble des Conseillers le 16 avril 2026 comme prévu à l'article L.5217-10-4 du CGCT.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2026, au niveau du chapitre, équilibré en dépenses et en recettes dans chacune des sections, comme suit :

- section fonctionnement : 522 512,05 €,
- section investissement : 329 808,39 €.

### 10. Création d'un poste de 4<sup>ème</sup> adjoint chargé de l'urbanisme (délibération 2026.31)

Madame le maire propose de créer un poste d'adjoint dédié à l'urbanisme. Cette personne participera également à la commission Urbanisme/PLU/PLUi à la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France.

Lors de l'installation du Conseil Municipal le 22 mars 2026, Madame le Maire avait indiqué vouloir créer un poste de 4<sup>ème</sup> poste d'adjoint dédié à l'urbanisme dans le cas où une vice-présidence à la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France CCPEIF lui serait attribuée.

Ayant été élue vice-présidente à la CCPEIF le 11 avril 2026 avec la délégation « Eau et Assainissement », il y a lieu de créer un 4<sup>ème</sup> poste d'adjoint.

Madame le Maire rappelle qu'elle a choisi de percevoir une indemnité de fonction inférieure au barème légal ce qui permet de diminuer de moitié la dépense supplémentaire due à la création d'un quatrième poste d'adjoint.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un 4<sup>ème</sup> poste d'adjoint.

## **11. Élection du 4<sup>ème</sup> adjoint (délibération 2026.32)**

Madame le Maire propose d'élire le 4<sup>ème</sup> adjoint. Elle rappelle que dans les communes de moins de 3 500 habitants (suivant l'article L 2122-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriale) les adjoints sont élus au scrutin secret à la majorité absolue et si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Madame le Maire demande s'il y a des candidats.

Madame COULON Christine est candidate.

### Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b - Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c- Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls (art. L66 du Code Electoral)	1
d – Nombre de suffrages exprimés (b – c – d)	14
e - Majorité absolue	8

Madame COULON Christine a obtenu 14 (quatorze) voix.

Madame COULON Christine ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée quatrième adjointe.

## **12. Prolongation du prêt relais (délibération 2026.33)**

Madame le Maire rappelle que la commune a eu recours en 2022 à un prêt relais auprès du Crédit Mutuel, dont le montant était de 350 000 € pour assurer les paiements des travaux de l'église en attendant les versements échelonnés des subventions et de percevoir le FCTVA. Ce prêt relais devait être remboursé au 30 mars 2025.

Par délibération en date du 12 mars 2025, la commune a demandé une prorogation d'un an d'une partie du prêt relais soit 100 000 € car le solde de 100 328,20 € de la subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) n'avait toujours pas été perçu.

Aujourd'hui, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à proroger encore d'une année le remboursement des 100 000 € afin de mieux répondre aux besoins financiers de la commune pour différents projets. Par ailleurs, la commune est toujours en attente des versements des soldes des subventions pour le city stade et la rénovation en LED de l'éclairage public.

Vu la proposition du Crédit Mutuel de prorogation du prêt relais dans les conditions suivantes :

- montant de 100 000€,
- durée de 1 an à compter du 01/05/2026,
- au taux de 3,35%.

Date des échéances	Evolution du taux	Capital	Termes en capital	Trimestrialités en intérêts	Termes globaux
31/07/2026	3,35 %	100 000,00 €	0,00 €	837,50 €	837,50 €
31/10/2026	3,35 %	100 000,00 €	0,00 €	837,50 €	837,50 €
31/01/2027	3,35 %	100 000,00 €	0,00 €	837,50 €	837,50 €
30/04/2027	3,35 %	100 000,00 €	100 000,00 €	837,50 €	100 837,50 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la prorogation du prêt relais d'un an dans les conditions définies dans le tableau ci-dessus,
- autorise, Madame le Maire à signer tout document en lien avec cette prorogation.

### **13. Commission Communale des Impôts Directs (délibération 2026.34)**

Madame le Maire rappelle que, conformément à l'article 1650-1 du Code Général des Impôts, la commune doit constituer une Commission Communale des Impôts Directs.

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué,
- de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Les commissaires seront désignés par la Direction Départementale des Finances Publiques sur une liste de 24 contribuables dressée par le Conseil Municipal. Elle désignera, au vu de cette liste, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de proposer les contribuables suivants :

- Madame CAIN Marie-Pierre
- Monsieur GUILLARD Gilles
- Madame DAVID Arlette
- Monsieur HAIS Christian
- Monsieur SCHIESZLER Florian
- Monsieur THERY Louis
- Monsieur DECOUPY Daniel
- Madame HOUSSU Nicole
- Madame GEOFFROY Françoise
- Madame ECHEVILLER Françoise
- Monsieur LAGUERRE Jean-François
- Monsieur MEUNIER Philippe
- Madame SCHIESZLER Marianne
- Madame TEXIER Christine
- Madame LECOURTOIS Françoise
- Monsieur FERANDELLE Kevin
- Monsieur COLOMBIN Patrick
- Madame BLONDEL Christine
- Monsieur POITEVIN Alain
- Madame LECOSSOIS Nelly
- Madame CATHELIN Maryvonne

- Monsieur BANDEIRA Simon
- Madame SEUGÉ Marine
- Madame DELAHAYE Marie-Christine

#### 14. Commissions et syndicats

Le Conseil Municipal entend les comptes-rendus des commissions et syndicats.

#### 15. Questions diverses

- FDI :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Département a accordé des subventions de 13.543 euros pour l'installation d'une structure de jeux multi-activités et 1.169 euros pour l'aménagement de mobilier urbain (range vélos, totem de réparation gonflage et corbeille) soit 30 % du montant des dépenses respectives.

- Nettoyage de printemps :

Peu de monde était présent le samedi 18 avril lors de la matinée de nettoyage de printemps. Toutefois il a été constaté moins de déchets sauvages sur la commune.

Fin de la séance à 23H.

Secrétaire de séance,  
François ECHEVILLER



Madame le Maire,  
Ann GRÖNBORG

